



## PROCÈS-VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

---

Réunion du : 23 JUIN 2026  
à : 18H00

---

Président de séance : M. PREVOT David

---

Présents : Mrs BUFFA Jean-Michel, EL BARDAOUI Farid, PIGEARD Didier,  
PREVOT David et SOUKOUNA Diafara

---

Assiste : M. SEIGNEURET Vincent

---

#### **Approbation du Procès-verbal du 09/06/2026**

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

Sous réserve de la parution du procès-verbal de la Commission Régionale Sportive traitant les montées et descentes à l'issue de la saison 2025/2026 et suite à la parution de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 8 Juin 2025,

La commission, après avoir vérifié les obligations « Equipes jeunes » des différentes équipes, présente la liste des équipes qui montent et qui descendent de division pour la saison 2025/2026 avec le cas de figure n°4, à savoir 4 descentes d'équipes d'Eure-et-Loir de Régional 3 en Départemental 1.

Le tout en se référant au tableau des accessions et descentes de la saison 2025/2026.

## OBLIGATIONS EQUIPES JEUNES

La commission :

Considérant l'article 9-1 du règlement des championnats seniors du District d'Eure-et-Loir lequel précise les obligations « équipes jeunes » pour la D1, la D2, la D3 et la D4.

Considérant l'article 9-2 qui précise les sanctions applicables, à savoir :

- 1<sup>ère</sup> année d'infraction :
  - Un retrait de 3 points par obligation non respectée à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée sera appliqué
- 2<sup>ème</sup> année d'infraction :
  - Un retrait de 3 points par obligation non respectée à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée sera appliqué
  - L'équipe du club hiérarchiquement supérieure ne pourra accéder à la division supérieure,
  - Le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités.
- 3<sup>ème</sup> année d'infraction :
  - La rétrogradation en division inférieure de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club sera appliquée.

Considérant qu'il y a lieu de faire application de l'article 9.2 des règlements du championnat senior du district et de retirer 3 points par équipe manquante aux équipes concernées

### DEPARTEMENTAL 1

Considérant que dans la Poule de Départemental 1, il y a lieu de modifier le classement après application de cette règle pour ce qui concerne l'équipe de l'ENT. BEUCERONNE (à qui il manque une équipe à 11)

**Par conséquent, dans la poule, après retrait de 3 points à cette équipe, il y a lieu de lire :  
ENT. BEUCERONNE (1) : 12<sup>ème</sup> : 6 points**

## **DEPARTEMENTAL 2**

Considérant que dans la Poule B de Départemental 2, il y a lieu de modifier le classement après application de cette règle pour ce qui concerne l'équipe du FC BEAUVOIR, à qui il manque une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit (U15, U13, U12) ET 1 équipe à effectif réduit dans une autre catégorie (U7 ou U9 ou U11).

**Par conséquent, dans la poule, après retrait de 6 points (3 points par équipe manquante) à cette équipe, il y a lieu de lire :**

**FC BEAUVOIR (1) : 12<sup>ème</sup> : 6 points**

**Considérant que l'équipe du FC Beauvoir est en 2<sup>ème</sup> année d'infraction avec les obligations de clubs en termes d'équipe de jeunes,**

**Conformément avec l'article 9-2 du Règlement des Championnats Seniors,**

- **Le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminuée de deux unités pour la saison 2026/2027.**

## **DEPARTEMENTAL 4**

Considérant que dans la Poule B de Départemental 4, il y a lieu de modifier le classement après application de cette règle pour ce qui concerne l'équipe de CHARTRES CANP (1), à qui il manque une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit.

**Par conséquent, dans la poule, après retrait de 3 points à cette équipe, il y a lieu de lire :**

**CHARTRES CANP (1) : 2<sup>ème</sup> : 25points**

# MONTÉES et DESCENTES SENIORS SAISON 2025/2026

« CAS DE FIGURE N° 4 » : 4 Descentes de Régional 3 en Départemental 1

## CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 1

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	46	Dreux ACSF 1
2	46	Luisant 1
3	42	Brezolles 1
4	38	Lèves 1
5	37	Nogent le Rotrou 1
6	34	Châteauneuf en Thymerais 1
7	27	Maintenon 2
8	25	Amicale de Lucé 2
9	24	U.S. Vallée du Loir 1
10	20	FC Drouais 2
11	14	U.S. Pontoise 1
12	9 (6 pts)	ES Beauceronne 1

MONTEES EN R3

MAINTIENS

DESCENTES EN D2

## CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 2 POULE A

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	60	Tréon 1
2	53	Villemeux 1
3	49	FC Rémois 1
4	42	Lucé Ouest 1
5	35	Chérisy 1
6	30	Nogent le Roi 2
7	30	Mainvilliers 3
8	29	Gallardon 1
9	25	Sours 1
10	11	Lèves 2
11	4	La Ferté Vidame 1
12	0	Epernon 2

## CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 2 POULE B

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	60	Dammarie 2
2	41	Brou 1
3	40	Nogent le Phaye 1
4	37	St-Georges sur Eure 2
5	36	Amilly 1
6	33	Amicale de Lucé 3
7	29	FC Les Bords de l'Eure 1
8	29	Courville 1
9	24	Auneau 1
10	21	Illiers-Combray 1
11	17	Voves 1
12	12 (6 pts)	FC Beauvoir 1

MONTEES EN D1

MAINTIENS

DESCENTES EN D3

REPÊCHAGE EN D2

Considérant l'article 17-6 des RG de la Ligue et de ses Districts qui stipule que les équipes occupant la même place dans des poules différentes seront départagées comme suit :

- 1<sup>er</sup> critère : Coefficient du Fair-Play
- 2<sup>ème</sup> critère : Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matchs (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matchs de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matchs effectivement joués ou de matchs perdus par forfait ou par pénalité)
- 3<sup>ème</sup> critère : Plus fort quotient issu du rapport entre la différence de buts générale et le nombre total de matchs (la précision relative au critère 2 étant là aussi valable)
- 4<sup>ème</sup> critère : Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matchs (la précision relative au critère 2 étant là aussi valable)
- 5<sup>ème</sup> critère : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fait par tirage au sort

Considérant le classement du Fair-Play des 2 équipes occupant la 2<sup>ème</sup> place de chaque Poule, à savoir :

- Poule A – Villemeux (1) : 8<sup>ème</sup> / 24
- Poule B – Brou (1) : 6<sup>ème</sup> / 24

Par ces motifs :

**Confirme la montée de l'équipe de Brou (1) en Départemental 1 pour la saison 2026/2027**

\*\*\*\*\*

Considérant l'article 17-6 des RG de la Ligue et de ses Districts rappelé ci-dessus,

Considérant le tableau des montées et descentes qui stipule dans le cas de figure n°4 que 7 équipes doivent descendre de Départemental en Départemental 3,

Considérant qu'il y a donc lieu de faire application du classement du fair-play pour définir la 7<sup>ème</sup> équipe descendant de D2 en D3

Considérant le classement du Fair-Play des 2 équipes occupant la 9<sup>ème</sup> place de chaque Poule, à savoir :

- Poule A – Sours (1) : 21<sup>ème</sup> / 24
- Poule B – Auneau (1) : 4<sup>ème</sup> / 24

Par ces motifs :

**Confirme le maintien de l'équipe d'Auneau (1) en Départemental 2 pour la saison 2026/2027**

\*\*\*\*\*

Considérant que la descente de D1 en D2 de l'équipe de l'Amicale de Lucé (2), entraîne par voie de conséquence la descente de l'équipe de l'Amicale de Lucé (3) de D2 en D3,

Considérant que le nombre d'équipes restant en D2 est donc de 23 équipes et qu'il y a donc lieu de repêcher une équipe de Départemental 2 qui devait descendre sportivement en Départemental 3,

Considérant que suite au maintien d'Auneau au Fair-play, une seule équipe classée 9<sup>ème</sup> reste à repêcher,

Par ces motifs :

**Confirme le repêchage de l'équipe de Sours (1) en Départemental 2 pour la saison 2026/2027**

\*\*\*\*\*

Considérant que par mail du 22 Juin, le club de Courville a demandé que son Seniors 1 soit rétrogradée en Départemental 3,

Considérant que le District lui a indiqué qu'en cas de demande de rétrogradation, l'équipe concernée ne pourrait être réengagée qu'au niveau de son équipe 2 si celle-ci en possède une, ou dans la série la plus basse si celle-ci n'en possède pas,

Considérant que Courville (2) était existante pour cette saison 2025/2026 et que celle-ci descend sportivement en Départemental 4,

Considérant que par mail du 23 juin, le club de Courville a confirmé sa volonté de n'engager qu'une équipe pour la saison 2026/2027 et que celle-ci soit engagée en Départemental 4,

La Commission prend acte de cette demande,

Considérant qu'avec le retrait de cette équipe, le nombre d'équipes restant en D2 est donc de 23 et qu'il y a donc lieu de repêcher une équipe de Départemental 2 qui devait descendre sportivement en Départemental 3,

Considérant qu'il y a donc lieu de faire application du classement du fair-play pour définir l'équipe qui sera repêchée pour la saison 2026/2027,

Considérant le classement du Fair-Play des 2 équipes occupant la 10<sup>ème</sup> place de chaque Poule, à savoir :

- Poule A – Lèves (2) : 11<sup>ème</sup> / 24
- Poule B – Illiers-Combray (1) : 10<sup>ème</sup> / 24

Par ces motifs :

**Confirme le repêchage de l'équipe d'Illiers-Combray (1) en Départemental 2 pour la saison 2026/2027**

### **CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	43	Dreux A. Port 1
2	41	Dreux Horizon 2
3	40	Dreux ACSF 2
4	33	R.C.B.A 1
5	31	Vernouillet UPE 1
6	30	Anet 1
7	29	AS Oriels 1
8	26	Maintenon 3
9	19	Villemeux 2
10	12	Brezolles 2
11	9	Châteauneuf en Thymerais 2
12	FG	Gallardon 2

## CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 3 POULE B

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	58	Bailleau le Pin 1
2	48	Béville le Comte 1
3	44	Lucé Ouest 2
4	34	Nogent le Rotrou 2
5	30	Nogent le Phaye 2
6	30	Senonches 1
7	28	ST-Georges sur Eure 3
8	27	Luisant 2
9	25	AS Rechèvres 1
10	23	Brou 2
11	12	La Loupe 1
12	10	Courville 2

## CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 3 POULE C

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	44	Ymonville 2
2	37	Marboué 1
3	36	Alluyes 1
4	33	U.S. Vallée du Loir 2
5	30	Donnemain 1
6	29	OC Châteaudun 1
7	28	Le Gault St-Denis 1
8	27	Cloyes-Droué 1
9	26	Toury-Janville 1
10	9	ES Beauceronne 2
11	7	Arrou 1
12	FG	Lutz-en-Dunois 1

MONTEES EN D2

MAINTIENS

DESCENTES EN D4

REPÊCHAGE EN D3

Considérant le tableau des montées et descentes 2025/2026 qui indique qu'en cas de 4 descentes de R3 en D1 et afin de réduire les poules à 10 équipes pour la saison 2026/2027, 5 équipes montent de D3 en D2 et 11 équipes descendent de D3 en D4,

Considérant par conséquent que les trois premiers de chaque poule, ainsi que les deux meilleurs 2<sup>èmes</sup>, en application du 2<sup>ème</sup> critère de départage rappelé à l'article 17-6 des RG de la Ligue et de ses Districts et rappelé ci-dessus, montent en Départemental 2 sportivement,

Considérant par conséquent que les trois derniers de chaque poule, ainsi que les deux moins bons 9<sup>èmes</sup> des 3 poules descendent sportivement,

Considérant l'article 8 des Règlements des Championnats Seniors masculins qui stipule : « Si, par suite de décision prise par un club de ne pas s'engager ou de refus d'admission, la règle d'accession ci-dessus définie étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter un(des) groupe(s) des Championnats Départemental 1, Départemental 2 ou Départemental 3, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes seraient repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition avec application du coefficient du fair-play (article 6.II.5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts) excepté pour la Départemental 3 où ce critère sera ignoré. [...] »

Considérant le critère qui doit être appliqué pour les équipes terminant à une même place au sein de poules différentes est donc :

- *Le plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matchs (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matchs de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matchs effectivement joués ou de matchs perdus par forfait ou par pénalité)*

Pour les meilleurs 2<sup>èmes</sup> :

- Poule A – Dreux Horizon (2) : 2,05 points / match
- Poule B – Béville le Comte (1) : 2,18 points / match
- Poule C – Marboué (1) : 1,85 points / match

Pour les moins bons 9<sup>èmes</sup> :

- Poule A – Villemeux (2) : 0,95 points / match
- Poule B – AS Rechèvres (1) : 1,14 points / match
- Poule C – Toury-Janville (1) : 1,30 points / match

Par ces motifs :

**Confirme les montées de Béville le Comte (1) et Dreux Horizon (2) en Départemental 2 pour la saison 2026/2027**

**Confirme les descentes de Villemeux (2) et l'AS Rechèvres (1) en Départemental 4 pour la saison 2026/2027**

\*\*\*\*\*

Considérant que par mail du 16 Juin, le club de l'AS Oriels a informé que son Seniors ne serait pas réengagée en Départemental 3 pour la saison 2026/2027,

La Commission prend acte de cette demande,

Considérant qu'avec le retrait de cette équipe, le nombre d'équipes restant en D3 est donc de 23 et qu'il y a donc lieu de repêcher une équipe de Départemental 3 qui devait descendre sportivement en Départemental 3,

Considérant l'article 8 des Règlements des Championnats Seniors masculins qui stipule : « *Si, par suite de décision prise par un club de ne pas s'engager ou de refus d'admission, la règle d'accession ci-dessus définie étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter un(des) groupe(s) des Championnats Départemental 1, Départemental 2 ou Départemental 3, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes seraient repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition avec application du coefficient du fair-play (article 6.II.5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts) excepté pour la Départemental 3 où ce critère sera ignoré. [...]* »

Considérant qu'avec le retrait de cette équipe, le nombre d'équipes restant en D3 est donc de 29 et qu'il y a donc lieu de repêcher une équipe de Départemental 3 qui devait descendre sportivement en Départemental 3,

Considérant les ratios mentionnés ci-dessus parmi les 2 équipes qui descendent en Départemental 4 :

- Poule A – Villemeux (2) : 0,95 points / match
- Poule B – AS Rechèvres (1) : 1,14 points / match

Par ces motifs :

**Confirme le repêchage de l'équipe de l'AS Rechèvres (1) en Départemental 3 pour la saison 2026/2027**

\*\*\*\*\*

Considérant la demande de Courville mentionnée ci-dessus,

Considérant qu'avec le repêchage d'une équipe en Départemental 2 et compte-tenu du fait que l'équipe de Courville ne peut se réengager qu'en Départemental 4, le nombre d'équipes restant en D3 est donc de 29, il y a donc lieu de repêcher une équipe de Départemental 3 qui devait descendre sportivement en Départemental 3,

Considérant que parmi les moins bons 9<sup>èmes</sup> qui devaient descendre en D4, seul l'équipe de Villemeux (2) n'a pas été repêchée

Par ces motifs :

**Confirme le repêchage de l'équipe de Villemeux (2) en Départemental 3 pour la saison 2026/2027**

### **CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	37	Luray 1
2	32	Clévilliers 1
3	26	Nogent le Roi 3
4	24	FC Rémois 2
5	23	Senonches 2
6	15	Saulnières 1
7	12	Tréon 2
8	11	La Ferté Vidame 2
9	FG	Chérisy 2

### **CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	34	Jouy St-Prest 1
2	28 (25 pts)	Chartres CANP 1
3	20	Aunay sous Auneau 1
4	13	Angerville 1
5	12	Lucé Ouest 3
6	12	Ymonville 3
7	0	Champhol 1
8	FG	Sours 2
9	FG	AS Rechèvres 2

## **CLASSEMENT DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

<b>CLASSEMENT</b>	<b>POINTS</b>	<b>EQUIPE</b>
1	42	FC Les Bords de l'Eure 2
2	35	U.S. Pontoise 2
3	30	Bailleau le Pin 2
4	25	U.S. Vallée du Loir 3
5	25	Marboué 2
6	24	Thiron-Gardais 1
7	15	La Bazoches Gouet 1
8	9	Le Gault St-Denis 2
9	4	Chateaudun 2

**MONTEES EN D3**

**MAINTIENS**

Considérant le tableau des montées et descentes 2025/2026 qui indique qu'à l'issue de la saison 2025/2026, 3 équipes accéderont sportivement au championnat Départemental 3 pour la saison 2026/2027,

Considérant par conséquent que seuls les 3 premiers de chaque poule montent en D3,

Par ces motifs :

**Confirme les montées de Luray (1), Jouy St-Prest (1) et le FC Les Bords de l'Eure (2) en Départemental 3 pour la saison 2026/2027**

**Le tout, après application des articles 9-1 et 9-2 du Règlement des championnats seniors du District d'Eure-et-Loir de Football traitant des obligations « équipes jeunes », sous réserve de la situation des clubs au regard du statut de l'arbitrage, des procédures en cours de quelque nature qu'elles soient, et, enfin que ces montées et descentes soient validées par le comité de direction du District d'Eure-et-Loir de football.**

## COMPOSITION DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX - SAISON 2026/2027

### DEPARTEMENTAL 1 (2026/2027)

1	<b>C'CHARTRES 3</b>
2	<b>DREUX HORIZON 1</b>
3	<b>EPERNON 1</b>
4	<b>YMONVILLE 1</b>
5	BREZOLLES 1
6	LÈVES 1
7	NOGENT LE ROTROU 1
8	CHÂTEAUNEUF EN THYMERAIS 1
9	MAINTENON 2
10	TRÉON 1
11	DAMMARIE 2
12	BROU 1

**Descentes de R3**

**Montées de D2**

## DEPARTEMENTAL 2 (2026/2027)

1	AMICALE DE LUCÉ 2
2	U.S. VALLEE DU LOIR 1
3	FC DROUAIS 2
4	US PONTOISE 1
5	ENT. S. BEAUCERONNE 1
6	VILLEMEUX 1
7	FC REMOIS 1
8	LUCÉ OUEST 1
9	CHERISY 1
10	NOGENT LE ROI 2
11	MAINVILLIERS 3
12	GALLARDON 1
13	SOURS 1
14	NOGENT LE PHAYE 1
15	ST-GEORGES S/EURE 2
16	AMILLY 1
17	FC LES BORDS DE L'EURE 1
18	AUNEAU 1
19	ILLIERS 1
20	DREUX A. PORT 1
21	DREUX HORIZON 2
22	BAILLEAU LE PIN 1
23	BEVILLE LE COMTE 1
24	YMONVILLE 2

Descentes de D1

Montées de D3

Repêchage en D2

## DEPARTEMENTAL 3 (2026/2027)

1	<b>LÈVES 2</b>
2	<b>LA FERTÉ VIDAME 1</b>
3	<b>EPERNON 2</b>
4	<b>VOVES 1</b>
5	<b>FC BEAUVOIR 1</b>
6	<b>AMICALE DE LUCÉ 3 (car descente équipe 2)</b>
7	DREUX ACSF 2
8	R.C. BÛ-ABONDANT 1
9	VERNOUILLET UPE 1
10	ANET 1
11	MAINTENON 3
12	VILLEMEUX 2
13	LUCÉ OUEST 2
14	NOGENT LE ROTROU 2
15	NOGENT LE PHAYE 2
16	SENONCHES 1
17	ST-GEORGES S/EURE 3
18	LUI SANT 2
19	AS RECHÈVRES 1
20	MARBOUÉ 2
21	ALLUYES 1
22	U.S. VALLEE DU LOIR 2
23	DONNEMAIN 1
24	OC CHÂTEAUDUN 1
25	LE GAULT ST-DENIS 1
26	CLOYES-DROUÉ 1
27	TOURY-JANVILLE 1
28	LURAY 1
29	JOUY ST-PREST 1
30	FC LES BORDS DE L'EURE 2

Descentes de D2

Montées de D4

Repêchage en D3

## DEPARTEMENTAL 4 (2026/2027)

1	<b>BREZOLLES 2</b>
2	<b>CHÂTEAUNEUF EN THYMERAIS 2</b>
3	<b>GALLARDON 2</b>
4	<b>BROU 2</b>
5	<b>LA LOUPE 1</b>
6	<b>COURVILLE 1 (demande de rétrogradation)</b>
7	<b>ENT. S. BEAUCERONNE 2</b>
8	<b>ARROU 1</b>
9	<b>LUTZ-EN-DUNOIS 1</b>
10	ENT. CLEVILLIERS-LÈVES 1
11	NOGENT LE ROI 3
12	FC REMOIS 2
13	SENONCHES 2
14	SAULNIERES 1
15	TRÉON 2
16	LA FERTÉ VIDAME 2
17	CHÉRISY 2
18	CHARTRES CANP 1
19	AUNAY SOUS AUNEAU 1
20	ANERVILLE 1
21	LUCÉ OUEST 3
22	YMONVILLE 3
23	CHAMPHOL 1
24	SOURS 2
25	AS RECHÈVRES 2
26	U.S. PONTOISE 2
27	BAILLEAU LE PIN 2
28	U.S. VALLEE DU LOIR 3
29	MARBOUÉ 2
30	THIRON-GARDAIS 1
31	LA BAZOCHE GOUET 1
32	LE GAULT ST-DENIS 2
33	OC CHÂTEAUDUN 2

*\*Sours réserve des réengagements d'équipes*

## MONTÉES et DESCENTES VETERANS - Saison 2025/2026

### VETERANS 1ère DIVISION

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	56	Epernon 1
2	49	C'Chartres 1
3	41	Luisant 1
4	36	U.S. Vallée du Loir 1
5	31	Ymonville 1
6	31	Dreux A. Port 1
7	29	Amilly 1
8	27	Courville 1
9	25	Nogent le Phaye 1
10	23	Mainvilliers 1
11	18	R.C.B.A 1
12	12	Nogent le Roi 1

**CHAMPION**

**MAINTIENS**

**DESCENTE**

**REPÊCHAGE**

Considérant que par mail du 23 Juin, le club de Courville a demandé de supprimer son équipe 1 Vétérans et de ne réengager qu'une seule équipe en Vétérans 3<sup>ème</sup> Division pour la saison 2026/2027,

Considérant qu'avec le retrait de cette équipe, le nombre d'équipes restant en Vétérans 1<sup>ère</sup> Division est donc de 11 équipes et qu'il y a donc lieu de repêcher une équipe de Vétérans 1<sup>ère</sup> Division qui devait descendre sportivement en 2<sup>ème</sup> Division,

Par ces motifs :

**Confirme le repêchage de l'équipe de Bû-Abondant (1) Vétérans 1<sup>ère</sup> Division pour la saison 2026/2027**

## VETERANS 2ème DIVISION

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	56	Auneau 1
2	47	Villemeux 1
3	46	St-Georges 1
4	43	Châteauneuf en Thymerais 1
5	42	Luray 1
6	31	Nogent le Rotrou 1
7	31	Angerville 1
8	23	Tremblay les Villages 1
9	22	Dammarie 1
10	19	Béville le Comte
11	15	Champhol 1
12	1	Brou 1

MONTEES

MAINTIENS

DESCENTE

REPÊCHAGE

Considérant que par mail du 3 Juin, le club de Béville le Comte nous a indiqué ne pas réengager d'équipe en Vétérans 2<sup>ème</sup> Division pour la saison 2026/2027,

Considérant qu'avec le retrait de cette équipe, le nombre d'équipes restant en Vétérans 1<sup>ère</sup> Division est donc de 11 équipes et qu'il y a donc lieu de repêcher une équipe de Vétérans 1<sup>ère</sup> Division qui devait descendre sportivement en 2<sup>ème</sup> Division,

Par ces motifs :

**Confirme le repêchage de l'équipe de Champhol (1) en Vétérans 2<sup>ème</sup> Division pour la saison 2026/2027**

## VETERANS 3ème DIVISION

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	38	Boutigny 1
2	37	AS Oriels 1
3	34	Epernon 2
4	34	U.S. Pontoise 1
5	33	Aunay sous Auneau 1
6	24	Courville 2
7	23	Jouy St-Prest 1
8	17	U.S. Vallée du Loir 2
9	10	Nogent le Roi 2
10	6	R.C. Bû-Abondant 2
11	FG	Luray 2

**MONTEES**

**MAINTIENS**

Le tout, après application du Règlement des championnats Vétérans du District d'Eure-et-Loir de Football, des procédures en cours de quelque nature qu'elles soient, et, enfin que ces montées et descentes soient validées par le comité de direction du District d'Eure-et-Loir de football.

## COMPOSITION DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX - SAISON 2026/2027

### VETERANS 1<sup>ère</sup> DIVISION (2026/2027)

1	<b>EPERON 1</b>
2	<b>AUNEAU 1</b>
3	<b>VILLEMEUX 1</b>
4	C'CHARTRES 1
5	LUISANT 1
6	U.S. VALLEE DU LOIR 1
7	YMONVILLE 1
8	DREUX A. PORT 1
9	AMILLY 1
10	NOGENT LE PHAYE 1
11	MAINVILLIERS 1
12	R.C. BÛ-ABONDANT 1

**CHAMPION**

**MAINTIENS**

**MONTÉES**

**REPÊCHAGE**

## VETERANS 2<sup>ème</sup> DIVISION (2026/2027)

1	<b>NOGENT LE ROI 1</b>
2	BOUTIGNY 1
3	AS ORIELS
4	ST-GEORGES S/EURE 1
5	CHÂTEAUNEUF EN THYMERAIS 1
6	LURAY 1
7	NOGENT LE ROTROU 1
8	ANGERVILLE 1
9	TREMBLAY LES VILLAGES 1
10	DAMMARIE 1
11	CHAMPHOL 1
12	EPERNON 2

**DESCENTE**

MAINTIENS

**MONTÉES**

REPÊCHAGE

MONTÉE SUPPLÉMENTAIRE CAR REPÊCHAGE IMPOSSIBLE

## VETERANS 3<sup>ème</sup> DIVISION (2026/2027)

1	<b>BROU 1</b>
2	U.S. PONTOISE 1
3	AUNAY SOUS AUNEAU 1
4	COURVILLE 1
5	JOUY ST-PREST 1
6	U.S. VALLEE DU LOIR 2
7	NOGENT LE ROI 2
8	R.C. BÛ-ABONDANT 2
9	LURAY 2

**DESCENTE**

**MAINTIENS**

*\*Sours réserve des réengagements d'équipes*

## CHAMPIONS SENIORS SAISON 2025/2026

DEPARTEMENTAL 1 :	DREUX ACSF 1
DEPARTEMENTAL 2 :	DAMMARIE FOOT BOIS GUESLIN 2
DEPARTEMENTAL 3 :	BAILLEAU LE PIN 1
DEPARTEMENTAL 4 :	JOUY ST-PREST 1

## CHAMPIONS VÉTÉRANS SAISON 2025/2026

VÉTÉRANS 1 <sup>ère</sup> DIVISION :	EPERNON 1
VÉTÉRANS 2 <sup>ème</sup> DIVISION :	AUNEAU 1
VÉTÉRANS 3 <sup>ème</sup> DIVISION :	BOUTIGNY 1

**A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club**

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

David PREVOT  
Le Président

Vincent SEIGNEURET  
Le Secrétaire de séance